



Assemblée générale

Distr. générale
15 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 77 de l'ordre du jour

**Programme d'assistance des Nations Unies
aux fins de l'enseignement, de l'étude,
de la diffusion et d'une compréhension
plus large du droit international**

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Rapport du Secrétaire général

Additif

- V. Comité consultatif pour le Programme d'assistance
des Nations Unies aux fins de l'enseignement,
de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension
plus large du droit international**
- B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité
consultatif à sa quarante-neuvième session**

1. La quarante-neuvième session du Comité consultatif, tenue les 8, 13 et 14 octobre, était présidée par le Représentant permanent du Ghana, Ken Kanda.
2. Virginia Morris, juriste principale à la Division de la codification, et Hanna Dreifeldt Lainé, juriste à la Division de la codification, ont respectivement fait office de secrétaire et secrétaire adjointe du Comité consultatif.
3. Ont participé à la séance du 8 octobre les membres du Comité suivants : Argentine, Canada, Chili, Chypre, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Kenya, Malaisie, Mexique, Nigéria, Portugal, République tchèque et Soudan. Les Pays-Bas, la Thaïlande et l'Uruguay ont participé à la séance en tant qu'observateurs en leur qualité de pays hôtes des cours de formation.



4. Ont participé à la séance du 13 octobre les membres du Comité suivants : Allemagne, Argentine, Canada, Chili, Chypre, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Suriname et Trinité-et-Tobago. Le Costa Rica, les Pays-Bas, la Thaïlande et l'Uruguay ont participé à la séance en tant qu'observateurs en leur qualité de pays hôtes des cours de formation.

5. Ont participé à la séance du 14 octobre les membres du Comité suivants : Argentine, Canada, Chili, Chypre, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan et Trinité-et-Tobago. Le Costa Rica, les Pays-Bas, la Thaïlande et l'Uruguay ont participé à la séance en tant qu'observateurs en leur qualité de pays hôtes des cours de formation.

6. La Secrétaire du Comité consultatif a fait une déclaration récapitulant les activités menées en 2014 et les efforts déployés par le Secrétariat pour renforcer, revitaliser et élargir le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international de façon à continuer à répondre à la demande croissante de formations et de travaux de recherche dans le domaine du droit international, que ce soit dans les pays en développement ou dans les pays développés. Elle a également mis en exergue les difficultés financières qui avaient continué de faire obstacle à l'exécution de certaines activités en 2014, comme les cours régionaux de droit international pour l'Asie-Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et la publication assistée par ordinateur des publications juridiques citées aux paragraphes 41 et 42 du rapport précédent (A/68/521). Elle a indiqué que les publications prévues pour 2014 n'avaient pu paraître du fait de l'arrêt du programme de publication assistée par ordinateur. Enfin, elle a fait savoir que les contributions volontaires destinées à la Médiathèque de droit des Nations Unies avaient nettement reculé et que cela mettait en péril le maintien de cette activité en 2015.

7. Le Comité consultatif a noté avec préoccupation que le niveau de financement du Programme d'assistance restait insuffisant et qu'en conséquence, les cours régionaux de droit international pour l'Asie-Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes prévus pour 2014 avaient dû être annulés, et réaffirmé sa conclusion selon laquelle les contributions volontaires n'étaient pas une méthode viable pour financer les activités au titre du Programme d'assistance et qu'il convenait de prévoir une méthode de financement plus fiable.

8. Le Comité consultatif a rappelé les paragraphes 7 des résolutions 66/97, 67/91 et 68/110, en se disant profondément préoccupé par le fait que ces dispositions n'aient pas été suivies d'effets.

9. Au vu de ce qui précède, le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale soit invitée à se pencher, dans le contexte du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, sur la question du financement du Programme d'assistance pour 2015, en particulier les cours régionaux et la Médiathèque de droit international des Nations Unies.

10. Le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'augmenter les ressources prévues dans le budget-programme pour l'exercice 2016-2017 de manière à permettre la tenue annuelle des cours régionaux pour l'Afrique, pour l'Asie-Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et le maintien et l'enrichissement de la Médiathèque de droit international.

11. Le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'affecter dans le budget ordinaire, aux fins d'examen par l'Assemblée générale et à compter de l'exercice 2016-2017, les fonds nécessaires pour financer le Programme de bourses pour les études relatives au droit de la mer créé à la mémoire de Hamilton Shirley Amerasinghe si le montant des contributions volontaires devait s'avérer insuffisant pour octroyer au moins une bourse par an.

12. Le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale demande également au Secrétaire général de lui faire rapport, au plus tard durant la partie principale de sa soixante-dixième session, sur la suite donnée aux dispositions de la résolution qu'elle adoptera au titre de ce point de l'ordre du jour à sa soixante-neuvième session.
